



Comptabiliser les subventions d'investissement des associations

Actualité législative publié le 06/07/2020, vu 1423 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Contrairement à son prédécesseur, le nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06, ne contient pas de dispositions spécifiques relatives aux subventions d'investissement (SI).

Plusieurs modes de traitement des [subventions d'investissement](#) sont ainsi possibles selon les situations.

La première est que la subvention soit considérée comme un [apport](#) et qu'elle soit comptabilisée directement en fonds propres (avec droit de reprise – compte 103). La deuxième est de comptabiliser les SI en produits exceptionnels.

Dernière possibilité : celle de pouvoir déroger au principe de reprise des subventions d'investissement au compte de résultat (article 312-2 du PCG). Cette solution peut donner satisfaction aux financeurs publics dans le cas où ils souhaiteraient expressément voir apparaître au passif la traçabilité de la subvention, en le mentionnant parfois dans la convention de financement.

Source : <https://www.associationmodeemploi.fr/>

Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)

- [Comment différencier une subvention d'un marché public ?](#)
- [Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?](#)
- [Comment remplir une demande de subvention pour une association ?](#)
- [Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel](#)
- [Comment réaliser une lettre de demande de subvention ?](#)
- [Une association peut-elle se voir refuser une subvention ?](#)
- [De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?](#)
- [Quelles sont les obligations d'une association subventionnée ?](#)